

ACAT

Le combat contre la torture et la peine de mort

Depuis plus de 40 ans, l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) œuvre pour le respect des droits de chaque être humain, qu'il soit libre ou prisonnier.



Article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: "Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants".

L'association œcuménique, qui regroupe les catholiques, les protestants et les orthodoxes, milite pour l'abolition de la torture et de la peine de mort ainsi que pour la protection des victimes et ce, partout dans le monde.

Dans notre société soucieuse du respect des droits de l'homme, soulager les souffrances des prisonniers qui sont maltraités et souvent injustement privés de liberté fait partie des préoccupations de bon nombre de chrétiens. Le rôle des militants de l'ACAT: sensibiliser le plus de personnes possible à la cause de ceux qui sont prisonniers et torturés.

Parce qu'aujourd'hui, malgré le fait que des conventions internationales contre la torture et la peine de mort aient été signées, à certains endroits, sur le terrain, la situation des droits de l'homme s'est malgré tout dégradée. Surtout dans ce contexte politico-militaire où les pays partent en guerre contre le terrorisme.

Ce sont deux Françaises protestantes, Hélène Engel et Edith du Tertre, qui fondent l'association le 16 juin 1974. Les fondatrices se sont inspirées de l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: "Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants". Et ce, sans qu'il n'y ait de distinction géographique, ethnique, idéologique ou religieuse.

Rapidement, l'association a conquis les membres. Selon eux, les chrétiens ne peuvent pas rester indifférents face aux violences que d'autres

subissent parce qu'ils ont des opinions différentes, des paroles dérangeantes ou encore des engagements gênants. Il faut aider les frères et les sœurs qui subissent de graves atteintes à leur intégrité physique, psychologique et morale.

L'ACAT présente en Belgique depuis 30 ans

A l'automne 1984, un petit groupe de personnes se réunit à Bruxelles et commence à distribuer un dépliant d'informations. De multiples contacts et rencontres ont lieu avec des paroisses, avec des responsables ecclésiastiques et des ordres religieux ou avec des organisations agissant pour la défense des droits de l'homme. Des délégués représentent la Belgique aux Assemblées Générales de l'ACAT-France et accompagnent le processus de création d'un comité international. Dans cette perspective, la section belge envisage de se constituer en Asbl afin d'obtenir un statut légal lui conférant une existence officielle.

Le 3 mai 1990 est donc créée l'Asbl "Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture - Belgique". L'association a pour objet:

- 1° de sensibiliser dans un esprit œcuménique les chrétiens et leurs Eglises à ce problème;
- 2° de les inciter à mettre en œuvre tous les moyens spirituels, principalement la prière, en vue de bannir tous traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- 3° de mener et soutenir toute action

non violente en faveur des victimes de la torture et des exécutions capitales, sans distinction de pays, de régime politique et d'appartenance idéologique ou religieuse;

- 4° d'exercer une action d'éducation et de vigilance en Belgique pour prévenir et dénoncer tout acte pouvant conduire à la torture et aux exécutions capitales.

"Au service de ceux sont malmenés et torturés"

Aujourd'hui, après plus de 30 ans d'existence, l'ACAT Belgique fonctionne toujours avec des appels urgents - lorsque des milliers de lettres de sensibilisation sont envoyées à des directeurs de prison ou à des chefs de gouvernement -, des pétitions et des campagnes en faveur de ceux qui sont privés de liberté. De plus en plus d'actions sont d'ailleurs lancées avec les autres représentants des ACAT européennes telles que le Luxembourg, la Suisse ou encore l'Allemagne. Pour Isabelle Detavernier, la Présidente du conseil d'administration de l'ACAT belge, cette collaboration entre pays est bénéfique car "on a vraiment le sentiment de faire partie d'un réseau et d'agir tous ensemble pour une plus grande efficacité". Au travail théologique de réflexion et de prières s'ajoutent également des plaidoyers d'ordre juridiques ou législatifs.

Les membres de l'ACAT, explique Isabelle Detavernier, "portent leurs voix et leurs plumes au service des sans-voix qui sont dans des cachots et dont la dignité est bafouée. Ils sont aussi un relais de ces gens qui n'ont pas accès aux médias et qui ne peuvent pas faire entendre leur voix pour défendre leur situation. Etre membre, c'est se mettre au service de ceux qui sont malmenés et torturés".

Et les événements où les membres de l'association se rassemblent ne manquent pas. Si la journée mondiale de l'abolition de la peine de mort a lieu chaque année le 10 octobre, l'ACAT organise également une grande célébration le 26 juin, à l'occasion de la journée internationale de soutien aux victimes de la torture, décrétée par les Nations Unies. Enfin, une célébration œcuménique a lieu le deuxième dimanche de l'avent, à la date la plus proche du 10 décembre, pour la journée d'anniversaire de la déclaration des droits de l'homme.

Pour prendre part et être tenu au courant des actions de l'ACAT, rendez-vous sur leur site internet www.acat-belgique-francophone.be.

✉ Natacha COCQ

"Je ne suis pas dans les couloirs de la mort, je suis dans les couloirs de la vie"

Le 11 octobre dernier, les militants de l'ACAT ont effectué une randonnée en vélo dans les rues de Bruxelles. Ils se sont arrêtés devant les ambassades des pays qui pratiquent encore la peine de mort, et chaque fois, ils ont crié le nom des prisonniers qui étaient sur le coup d'une menace d'exécution.

Devant l'ambassade des Etats-Unis, un prénom bien particulier a été scandé: celui d'Albert, un prisonnier américain qui est détenu depuis bien trop longtemps dans les couloirs de la mort d'une prison texane. Cela fait quelques mois qu'il entretient une correspondance individuelle avec Isabelle Detavernier, la Présidente du conseil d'administration de l'ACAT belge.

"Dans les lettres que je lui envoie deux fois par mois, je partage ce que je fais au niveau de l'ACAT, d'Amnesty International ou encore de ma paroisse.

Lui me partage ses difficultés et en même temps, ses joies. C'est un homme dont la foi est très forte. Il m'apporte énormément d'encouragements et de force et je dois dire que lire une lettre d'Albert, ça vaut toutes les méditations."

L'homme de 28 ans a été condamné à la peine capitale parce qu'il a été pris dans une rixe au cours de laquelle des coups de feu ont été échangés. Emprisonné depuis 4 ans, il a été accusé de meurtre mais plaide son innocence. Le prisonnier dit avoir été victime d'un règlement de comptes, qu'il se trouvait juste au mauvais endroit au mauvais moment.

Aujourd'hui, ce qui plaide en sa faveur, c'est que les jeunes avec qui il a été condamné viennent de voir son procès révisé. Donc, probablement que la condamnation d'Albert sera également transformée. L'ACAT a bon espoir que les choses puissent évoluer positivement pour lui. Isabelle Detavernier est impressionnée par la force de ses réflexions car il dit: "je ne suis pas dans les couloirs de la mort, je suis dans les couloirs de la vie." Il a une façon de réagir et de témoigner dans sa situation qui est vraiment très impressionnante. "Rien que le fait qu'il sache qu'on a prié en groupe, que j'ai partagé sa situation, ça lui fait énormément de bien".